



Nouvelles des comités

Comité formation et échanges de Montréal.
Activités d'automne.

Le Comité formation et échanges a organisé sa première activité d'automne qui a porté sur le thème :
INDICATEURS DE SUIVI DE GESTION ET QUALITÉ TOTALE.

Messieurs Cherif Ferah, conseiller en gestion au bureau du directeur général de la Ville de Québec et Jacques Gagnon, analyste au ministère de l'Énergie et des Ressources ont animé la rencontre.

Service d'offre d'emploi

Vous avez peut-être reçu dernièrement une offre d'emploi d'un ministère ou organisme en évaluation de programmes.

C'est que la SQEP a commencé à développer au cours de la dernière année un léger service d'emplois en tant que service additionnel à ses membres. Ainsi, la SQEP permet aux employeurs d'utiliser la liste de ses membres pour diffuser une offre d'emplois en autant que la demande est justifiée, qu'ils reçoivent notre autorisation et que le nom de la SQEP est associé à la présentation de l'offre d'emploi. Elle permet aussi aux employeurs d'utiliser le Bulletin de la SQEP pour annoncer leurs offres d'emploi. Enfin, elle peut donner le nom de membres qui sont à la recherche d'un emploi ou qui ont manifesté le désir de changer d'emploi.

Nous voulons vous mettre au courant de l'existence

de ce service et vous donner l'occasion d'en bénéficier en vous adressant au secrétaire, Jacques Gagnon, par écrit ou par téléphone au (418)643-7840.

Offres d'emploi au M.A.P.A.Q.

La nouvelle n'a pas tardé à se répandre. Déjà une première annonce dans le *Bulletin*:

SI LE CONSEIL EN GESTION VOUS PASSIONNE, VENEZ VOUS JOINDRE À L'ÉQUIPE GAGNANTE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION.

POUR INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES, COMMUNIQUEZ AVEC:
DANIEL CHEZ, DIRECTEUR, AU: (418) 643-7209

Le SIMDUT: où en sommes-nous?

L'ÉVALUATION DE L'IMPLANTATION DU SIMDUT AU QUÉBEC

Préparé par : Carmen Sabag-Vaillancourt, Ph.D.
Daniel Carignan

Neuf mois après le début de l'application du SIMDUT dans les milieux de travail, une équipe du Service de l'évaluation des programmes et de la prospective de la C.S.S.T. entamait en février 1990 un premier bilan de l'opération. L'étude évaluative vérifiait si, après cette période de «gestation», le SIMDUT, ou *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail*(1), était en voie d'implantation ou s'il était déjà implanté.

La meilleure cote: les étiquettes
La moins bonne: la formation et l'information

Dans le tiers des établissements où les trois composantes du SIMDUT (c'est-à-dire les étiquettes, les fiches signalétiques et le programme de formation et d'information) ont été mises en place, le niveau d'implantation du système est très élevé.

Les dispositions relatives à l'étiquetage sont les mieux respectées, suivies dans l'ordre, de celles touchant les fiches signalétiques et de celles concernant la mise sur pied du programme de formation et d'information.

La moitié des représentants patronaux et syndicaux interrogés affirment que les étiquettes et les fiches signalétiques comportent presque toujours les informations requises par la réglementation.

L'implantation du SIMDUT semble plus facile dans les établissements qui ont fait l'inventaire des produits contrôlés et qui se sont dotés d'un plan d'action.

La plupart des travailleurs et des travailleuses des établissements évalués ne lisent pas les étiquettes avant de manipuler des produits contrôlés. Soulignons que dans les deux cinquièmes des établissements, les travailleurs ne peuvent pas consulter sur place les fiches signalétiques.

Seulement un quart des établissements ont mis en application le programme de formation et d'information. De l'avis des répondants patronaux, ce programme a surtout insisté sur l'implantation de deux des six éléments prévus par le SIMDUT:

- les renseignements sur la nature et la signification des informations mentionnées sur les étiquettes et les fiches signalétiques des produits contrôlés;
- les renseignements généraux sur le SIMDUT.

Pour les représentants syndicaux et patronaux, les renseignements sur les mesures de sécurité à l'égard des émissions fugitives et des résidus dangereux est l'élément qui a canalisé le moins d'effort. C'est donc sur cet aspect que les travailleuses et les travailleurs sont le moins bien renseignés.

LA GESTION EN S.S.T. ET L'IMPLANTATION DU SIMDUT

En toute logique, les établissements qui se préoccupaient déjà de prévention avant l'arrivée du SIMDUT sont aussi les mieux placés pour implanter le système. Ainsi,

- certains facteurs relatifs à la gestion de la santé et de la sécurité (S.S.T.) dans l'entreprise (structure et activités de prévention) semblent influencer le degré et la qualité d'implantation du SIMDUT. Parmi eux, la présence d'un comité de santé et de sécurité et celle d'un registre des postes de travail influencent plus les stratégies et le degré d'implantation du système;
- d'autres facteurs propres aux caractéristiques organisationnelles de l'établissement semblent conditionner le degré et la qualité d'implantation des trois composantes du système. Ce sont: la taille, le statut fournisseur/employeur(2) et la présence d'un syndicat.

L'ENVIRONNEMENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Certains facteurs externes à l'établissement, comme l'intervention de l'inspecteur de la C.S.S.T. et celle des associations sectorielles paritaires (ASP) ont joué en faveur de la mise en oeuvre des stratégies d'implantation et de l'atteinte des objectifs du SIMDUT.

Les connaissances du Répertoire toxicologique ont été mises à contribution. En effet, un tiers des répondants patronaux et syndicaux y ont fait appel. Ces personnes jugent «très ou assez satisfaisantes» les informations fournies par le Répertoire, notamment lorsqu'il s'agit des lois et des règlements, de l'assistance technique pour classer les produits et vérifier la qualité des étiquettes et des fiches signalétiques. Cette satisfaction laisse supposer que le Répertoire a aussi favorisé la qualité d'implantation du SIMDUT.

LES PRINCIPAUX OBSTACLES

Quels sont les principaux obstacles à l'implantation du système dans les milieux de travail? L'insuffisance de temps, de ressources financières, du personnel spécialisé en santé et sécurité, la non-disponibilité des fiches signalétiques et la précarité de l'information au début du processus d'implantation, disent les répondants tant syndicaux que patronaux. Cette appréciation est corroborée par les inspecteurs de la Commission.

- (1) Le SIMDUT vise à assurer la présence sur les lieux de travail de l'information sur les matières dangereuses. Il favorise ainsi les activités de prévention afin de réduire les lésions professionnelles causées par ces matières. Le SIMDUT est un système pancanadien et uniforme dont l'administration est confiée aux provinces. Au Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, par sa fonction d'inspection, est responsable de son application dans les établissements.
- (2) Le statut fournisseur/employeur classe les établissements selon trois qualificatifs: les employeurs, les fournisseurs, les fournisseurs/employeurs. Dans l'étude dont il est ici question, les employeurs regroupent tous les établissements du Québec qui utilisent des matières dangereuses contrôlées. Les fournisseurs rassemblent les établissements qui exercent une ou plusieurs des activités suivantes: l'importation, la fabrication, le mélange et/ou la vente de matières dangereuses contrôlées. Enfin, la catégorie fournisseurs/employeurs regroupe les employeurs du Québec qui importent, fabriquent, mélangent et/ou vendent des matières dangereuses contrôlées.

La nécessité de la collaboration en évaluation de programmes

C'est dans le cadre des activités de formation et d'échanges organisées périodiquement par la Société québécoise d'évaluation de programmes

que j'ai présenté à l'Université Laval à Québec, le 23 mai dernier, en collaboration avec mesdames Raymonde VILLEMURE, Renée GIRARD et monsieur André P. CARON, respectivement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, une communication portant sur "la nécessité de la collaboration en évaluation de programmes".

Au total, vingt-et-une personnes ont accepté l'invitation qui leur avait été transmise. Les participants et les participantes provenaient de divers ministères comme ceux de l'Environnement, des Transports, des Finances, du Revenu, des Affaires culturelles, des Affaires municipales, de l'Énergie, Mines et Ressources, de l'Enseignement supérieur et de la Science; et de divers organismes comme la Régie des rentes et celle de l'Assurance-maladie, le Vérificateur général, le Centre de services sociaux de Québec. On comptait, de plus, une étudiante de l'Université Laval et un représentant de la Ville de Québec.

L'objectif principal de cette rencontre consiste à faire la démonstration de l'utilité des comités de travail, en les présentant comme des "instruments" uniques de collaboration avec le milieu (les responsables et les gestionnaires de programme, les populations desservies, les organismes publics et privés qui offrent des services similaires et même concurrentiels), comme des "sources" de crédibilité et de transparence pour les travaux d'évaluation à entreprendre et, comme des "moyens" de franchir un des obstacles que je qualifierais d'inhérent au métier: celui de ne pas pouvoir tout comprendre d'un programme, de sa mise en oeuvre, de son environnement, des préoccupations qu'il soulève, des méthodes et des techniques les plus susceptibles de fournir les données qui permettront de répondre aux questions qui sont posées. Ces trois éléments convergent dans une même direction: faire en sorte que les résultats des travaux d'évaluation et que les recommandations qui en découlent soient utilisés aussi bien dans le processus de décision que dans le processus de gestion des programmes. Ce qui, selon moi, constitue la raison d'être de l'évaluation de programmes.

Les quatre exposés de cette communication ont donc abordé le rôle des comités de travail en tant qu'acteurs du système d'évaluation puisqu'ils assument le "monitoring" de l'ensemble des travaux, ainsi que des fonctions stratégiques de communication entre les organisations, par le biais de chacun des membres qui siège sur ces comités et en tant que technique de cueillette et d'analyse des données lors de l'étude d'évaluation proprement dite. On peut se procurer une copie de cette communication auprès du secrétaire-adjoint de la S.Q.E.P., Monsieur Paul Bureau au: (418) 527-8085.

En toute humilité, je dois dire que cette rencontre s'est avérée fort intéressante et fort stimulante pour les personnes présentes si j'en crois, du moins, les commentaires qui ont été formulés. Personnellement, j'ai trouvé l'expérience très enrichissante d'autant plus qu'il y avait un auditoire, de surcroît très attentif. Je voudrais remercier le Secrétaire ainsi que monsieur Cherif Ferah qui ont facilité sa planification et son organisation. Je tiens également à remercier madame Marie-Claire Dumas qui m'a aidée à structurer cette communication ainsi que son contenu.

Enfin, j'aimerais profiter de cette occasion pour vous annoncer que j'ai accepté d'assumer de nouvelles fonctions au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration dont les bureaux sont situés à . . . Montréal!

Danyèle Leroux
Conseillère en évaluation de programmes
Direction de l'évaluation et des stratégies de coopération
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

L'avenir de l'évaluation au Québec

Voulez-vous connaître votre avenir? Si oui, nous vous invitons au Château Frontenac le 18 novembre prochain. Les frais pour les membres de la SQEP sont de 65 \$ (tout compris: ateliers, plénière, dîner, cocktail, assemblée générale, etc). Trois ateliers sont prévus:

Le réseau socio-sanitaire
Le Gouvernement (ministères et organismes)
L'Université et la firme privée.

Les débats auront également comme trame de fonds l'opposition entre la vision administrative de l'évaluation et la vision critique.

Vous voulez en savoir plus? Eh bien consultez le dépliant ci-joint.

Alain Saucier
Membre du Comité organisateur

Mot de bienvenue

Monsieur Pierre Simard, actuellement professeur à l'ENAP, a été élu lors de la réunion du conseil d'administration de la SQEP le 14 mai 1991 pour combler le poste laissé vacant par le départ de monsieur Byrne Amyot en janvier dernier.

Au nom de l'ensemble des membres de la SQEP, il me fait plaisir de lui souhaiter la bienvenue au sein du conseil d'administration de la SQEP.

Lise Martel Boissonneault
Vice-présidente de la SQEP

La société a pour but de regrouper les personnes intéressées par l'évaluation de programmes au Québec en vue de faire progresser cette fonction de gestion.

Les objectifs

- Permettre aux personnes intéressées par l'évaluation de programmes d'échanger entre elles;
- Contribuer au développement de l'évaluation de programmes notamment en encourageant la recherche et la formation;
- Constituer un centre de référence, d'action, d'information et de formation pour les intervenants en évaluation de programmes au Québec;
- Prendre position sur des questions touchant l'évaluation de programmes.

Le bulletin

Le Bulletin de la SQEP est publié par la Société québécoise d'évaluation de programmes et est distribué gratuitement à tous les membres de la SQEP. Les articles publiés ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'Éditeur ni celle de la Société québécoise d'évaluation de programmes.

Vous pouvez faire parvenir vos articles et commentaires à :

Alain Saucier

Ministère de la Santé et des Services Sociaux

Direction de l'Évaluation

1075 chemin Ste-Foy, 3^{ème} étage

Québec Qc G1S 2M1

Les membres du Comité du Bulletin

Marie-Claire Dumas, Richard Lavoie, Alain Saucier, Mohamed Salhi

Le bureau

Les membres du bureau de la société sont pour l'exercice 1989-1990:

- Président: Richard Lavoie (514) 682-3400 (Montréal)
- Vice-présidente: Lise Martel-Boissonneault (418) 646-1890 (Québec)
- Secrétaire: Jacques Gagnon (418) 643-7840 (Québec)
- Secrétaire-adjoint: Paul Bureau (514) 932-3055 (Montréal)
- Trésorier: Cherif Ferah (418) 691-6803 (Québec)

Correspondances avec la SQEP

SQEP

C.P. 8702 Ste-Foy (Québec)

G1V 4N6

Vol.4 no.3 Le 3 octobre 1991

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ÉVALUATION DE PROGRAMMES (SQEP)

affiliée à la Société canadienne d'évaluation